



MARCHE
TRAITEMENT



LOT N° 5

Cahier des charges
spécifique



**CENTRE DE PRÉPARATION DES MATIÈRES
PREMIÈRES SECONDAIRES (MPS)**

Juillet 2020

1. Avant propos

L'objectif de ce lot est d'augmenter très significativement la qualité de la matière qui est livrée aux exutoires finaux. Ce lot est séparé du traitement pour que Valdelia garde la maîtrise de la qualité et du niveau de performance.

Valdelia a à cœur de transformer un déchet en vue d'obtenir un nouveau produit utilisable dans les procédés de fabrication pour remplacer et/ou compléter la matière première initiale. Ce marché très concurrentiel est l'enjeu majeur pour tous déchets et exige d'y accorder un soin particulier.

Après les phases de tri et de traitement nous attendons ici le niveau de qualité demandé par les exutoires finaux types : aciérie, panneautier, etc.

2. Périmètre du lot

Le présent lot vise la préparation des fractions matières valorisables issues du traitement des DEA par les Lots n° 1, 2 et 3 de l'appel d'offres.

Ces fractions matières produites par les centres de traitement des DEA Non-Assises, DEA Assises et Matelas, Couettes et Duvets sont préparées en Matières Premières Secondaires (MPS) pour être recyclées par les exutoires finaux qui sont par exemples les panneautiers, aciéristes, etc.

Il sera demandé une réponse par fraction matière à transformer en Matières Premières Secondaires (bois, plastique, ferraille, etc.).

Les fractions matières consommables en l'état par les exutoires (cf Lot n° 6) à la sortie des Lots n° 1/2/3 ne sont concernées par le présent lot.

3. Implantation

Valdelia souhaite réaliser une gestion locale des DEA. Pour cela, le maillage des centres de préparation se doit d'être performant et pertinent sur tout le territoire français.

NB. Un candidat aux marchés traitement - Lot n° 1 « Centre de tri et traitement des DEA Non-Assises & Matelas Couettes Duvets non-recyclables », Lot n° 2 « Traitement des DEA Assises » ou Lot n° 3 « Traitement des DEA Matelas, Couettes et Duvets » pourra également présenter sa candidature pour le présent lot.

4. Description de la prestation

Réception

- Réception des apports des fractions matières valorisables, et pesés,
- Traçabilité Système d'Information : Documentation des transactions de réception (Bordereau de Suivi des Déchets, tickets de pesée, ...).

Préparation et affinage

- Préparation et affinage des Matières Premières Secondaires.

Transfert

- Transfert des Matières Premières Secondaires vers exutoire final,
- Traçabilité Système d'Information : Documentation des transactions de transfert (tickets de pesée de l'exutoire final).

4.1 Réception des apports

Types d'apport

Les apports de la fraction matière auront pour origine les **centres de traitement DEA**.

Conditions de réception

Les fractions matières seront livrées :

- par un prestataire logistique conformément au Lot n°2 « Transfert »,
- en vrac par fraction matière,
- grappinées ou semi-grappinées,

- selon la demande de transfert du centre de traitement et les heures d'ouverture du centre de préparation (une transaction logistique sera émise sur le Système d'Information),
- le rechargement des Matières Premières Secondaires est à la charge du prestataire de traitement de départ,
- le déchargement des fractions matières est à la charge :
 - du prestataire logistique pour les contenants gravitaires,
 - du prestataire de traitement d'arrivée pour tout autre contenant.

De façon systématique, un apport devra faire l'objet d'une pesée sur une bascule contrôlée conformément à la réglementation.

Chaque candidat doit pouvoir faire face à la montée en puissance de la filière. Pour valider cette capacité, le candidat devra préciser le tonnage maximum de fraction matière valorisable qu'il pourra réceptionner et traiter :

- au quotidien,
- par mois glissant.

Cet engagement aura une valeur contractuelle vis-à-vis de Valdelia.

Le titulaire du marché devra informer Valdelia sans délai à l'approche de sa capacité maximale.

Le candidat devra préciser dans son mémoire technique :

- ses éventuelles conditions ou contraintes de réception,
- ses capacités de réception quotidienne et mensuelle (glissant),
- ses horaires de réception.

Contrôles des réceptions

Un contrôle qualité sera réalisé afin, notamment, de signaler à Valdelia les éventuels dysfonctionnements sans délai (présence de déchets non concernés par le présent lot).

Les déclassements devront être préalablement validés par Valdelia.

Valdelia prendra en charge la valorisation voire l'élimination des déchets ne pouvant être recyclés.

Dans tous les cas, les lots devront être acceptés par le prestataire excepté s'ils présentent un risque avéré pour les agents dûment justifié.

Déchargement des apports

Le déchargement sera réalisé par :

- le prestataire logistique pour les contenants gravitaires,
- le prestataire de traitement d'arrivée pour tout autre contenant.

Documentation des apports

Chaque apport devra faire l'objet d'une pesée sur un pont bascule contrôlé ; un ticket de pesée sera émis systématiquement accompagné d'une photo du contenant (porte ouvert) avec la plaque d'immatriculation lisible.

Parallèlement, un Bordereau de Suivi des Déchets (selon le formulaire CERFA n° 12571*01) sera renseigné.

4.2 Préparation et Affinage

La préparation est la transformation de la fraction matière valorisable en Matière Première Secondaire, à des fins d'utilisation directe par les exutoires finaux de recyclage et valorisation (panneautiers, aciéristes, ...).

Elle doit être conforme au cahier des charges des exutoires proposés par le candidat ou a minima conforme à l'état de l'art de chaque fraction matière (tri, broyage, criblage, etc.).

Les fractions matières Valdelia pourront être mélangées à d'autres fractions par nécessité technique.

Le candidat devra préciser dans son mémoire technique :

- le process technique et les équipements utilisés,
- ses capacités de traitement (tonne/jour et tonne/mois glissant),
- le taux d'incorporation par exutoire.

4.3 Transfert des Matières Premières Secondaires

Les Matières Premières Secondaires préparées auront pour destination :

- l'exutoire défini par Valdelia (Lot n° 6),
- l'exutoire proposé par le prestataire au moment de la réponse à l'appel d'offres.

Le candidat devra préciser, dans son mémoire technique, la raison sociale et l'adresse du ou des exutoires de recyclage et valorisation pressentis/retenus et leurs éventuels liens contractuels (dans le respect de la protection des données commerciales).

Le prestataire pourra à n'importe quel moment changer d'exutoire dans le cas où il est attributaire du contrat avec l'exutoire mais devra avertir Valdelia sans délai.

Valdelia se réservera le droit d'imposer l'exutoire des MPS en cas de défaillance.

4.4 Traçabilité, gestion des stocks et inventaire

Le titulaire devra assurer une traçabilité exhaustive sur les flux entrants et sortants tel que décrit dans les points 2.8 et 2.9 du cahier des charges marchés « TRAITEMENT ».

5. Performances attendues

Valdelia souhaite maintenir des taux de recyclage et de valorisation tel que précisé au chapitre « Performance de la Filière », du cahier des charges marchés « TRAITEMENT ».

Le candidat indiquera dans son offre les performances de traitement envisagées selon la méthode :

$$\frac{\text{Tonnage Matières Premières Secondaires préparées}}{\text{Tonnage fractions matières valorisables réceptionnées}}$$

6. Rémunération de la prestation

6.1 Offre tarifaire

Le prix sera composé :

- Du prix de préparation et d'affinage en €/tonne, dont :
 - du coût du déchargement des apports,
 - la documentation administrative de traçabilité, décrite dans le cahier des charges de l'entrée sur le site et du traitement,
 - la préparation et affinage des Matières Premières Secondaires,
 - du coût du rechargement des Matières Premières Secondaires dans le cas de transfert vers un autre prestataire de traitement.
- Du prix élimination des fractions matières non valorisables par matière en €/tonne.

L'ensemble des éléments de prix demandés est détaillé dans le bordereau de prix [ANNEXE 4].

Le mémoire technique décrira de façon exhaustive la décomposition du prix de préparation et affinage dont les éléments ci-dessus devront obligatoirement faire partie.